

## Plan de prévention pour travaux électriques – p1

### Plan de prévention

Décret n° 92-158 du 20 février 1992, arrêté du 19 mars 1993 (articles R. 237-1 à R. 237-28 du code du travail)

**NOTA** : Les pages 1-2 sont obligatoires dans tous les cas. La page 3 est facultative (fonction de l'importance du chantier). Les pages 4-5 sont à remplir dès qu'il y a des travaux électriques sur un appareillage ou à proximité, la page 6 étant à remplir seulement si les manœuvres de consignation se font par les soins de l'Entreprise Extérieure.

*Chaque entreprise reste responsable de la sécurité de son personnel et doit lui donner tous les moyens pour l'assurer.  
Chaque signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'hygiène et de sécurité.*

Suite à **l'inspection préalable commune** des lieux, installations et matériels du

Il a été convenu ce qui suit entre l'**Entreprise Utilisatrice (EU)** et les **Entreprises Extérieures (EE)** désignées ci-dessous

N°	Entreprise	Représentée par	Tél	Nature des travaux	ss-trait. de : (N°)
EU	.....	M.....	.....		
EE 1	DURELEC	M. VIDAL.....	04 37 72 20 20 .....	Travaux de maintenance sur les	.....
EE 2	TRANSFORMATEURS .....	M. ....	.....	postes de transformation .....	.....
EE 3	.....	M. ....	.....		.....
EE 4	.....	M. ....	.....		.....
EE 5	.....	M. ....	.....		.....

### ➤ Signatures des Entreprises

Les signataires s'engagent à s'informer, au plus tôt, des incidents et risques nouveaux qui apparaîtraient au cours des travaux.

### Entreprise Utilisatrice

	Nom	Date	Visa
Le chargé de l'opération	.....	.....	.....

Adresse du lieu d'intervention : .....

Code Postal : ..... Localité : .....

### Entreprises Extérieures : organisation générale de l'opération

Les responsables des entreprises extérieures soussignés, s'engagent à communiquer les dispositions du présent plan de prévention aux salariés affectés à ces travaux.

Entreprise	Nom	Date	Visa	Nom Représentant Avec Autorité Chantier	Effectif Prévisible	Durée Travaux (heures travaillées *)
DURELEC				.....		

\* Effectif x Heures x Jours

Durée prévisible totale de l'opération :

## Plan de prévention pour travaux électriques – p2

### ➤ Opération :

Lieu : ..... Date de début : .....

Description de l'opération : Travaux de maintenance sur les postes de transformation .....

.....

.....

.....

### a) **Zone d'intervention** (utiliser si possible un plan)

Secteur(s) d'intervention : Extérieur, locaux poste de transformation .....

.....

Zone(s) de danger lié à l'activité de l'EU : .....

.....

.....

Voie(s) de circulation autorisée(s) : .....

.....

Voie(s) d'accès aux locaux communs : .....

.....

### b) **Phases d'activité dangereuses** (à voir selon les activités et co-activités)

(Exemples : Travaux en hauteur, utilisation d'engins de levage et manutention, soudage, travaux électriques, utilisation de produits dangereux, ...)

Phases d'activité dangereuses	Moyens de prévention Individuels et Collectifs	A charge de	
		EU	EE
Coupure moyenne tension.....	Tabourets, perche VAT, perche de sauvetage, gants, casque, lunette .....		DURELEC.....
.....	.....		.....
.....	.....		.....
.....	.....		.....
.....	.....		.....
.....	.....		.....
.....	.....		.....
.....	.....		.....

### c) **Organisation des secours**

**SAMU :15** ..... **POMPIERS : 18**

**Infirmierie** : ..... **Secouristes** : .....

## Plan de prévention pour travaux électriques – p3

### d) Autres mesures (si nécessaire)

1. Fluides, levage	Coupure		Responsable EU de la coupure	Tél.					
	oui	non							
■ Air comprimé									
■ Gaz									
■ Eau									
■ Levage (ponts, ...)									
■ Electricité	X		.....	.....					
<b>Consignation Electrique</b> (voir Annexe pour travaux électriques seuls) <ul style="list-style-type: none"> <li>■ en BTA ..... par M. .... de : DURELEC .....</li> <li>■ en BTB ..... par M. .... de : DURELEC .....</li> <li>■ en HTA ou HTB ..... par M. .... de : DURELEC .....</li> </ul>									
<b>2. Incendie</b> Permis de feu : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui délivré(s) par M. .... de l'EU à(aux) l'entreprise(s) : .....									
<b>3. Balisage</b> <input type="checkbox"/> chaque EE balise sa zone de travail <b>En cas de balisage général pour l'ensemble des entreprises :</b> Balisage à charge de : <input type="checkbox"/> EE entreprise : ..... M. .... <input type="checkbox"/> EU ..... M. ....									
<b>4. Evacuation des déchets</b> L'EE doit respecter les consignes de tri sélectif de l'EU mis en place dans le cadre de l'ISO 14001. Les déchets ne rentrant pas dans ce cadre, en particulier les déchets dangereux doivent être immédiatement évacués par l'EE qui les a produits, il est strictement interdit de les déposer dans les poubelles de l'EU ou de les verser dans les évacuations.									
<b>5. Habilitation/Autorisation/Formation Sécurité : (voir liste annexée) Rayer les mentions inutiles</b>									
Intervenants	Nacelle élévatrice		Electrique		Pont roulant		Chariot élévateur		Autres
M.....	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
M.....	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
M.....	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
M.....	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	

### e) Compléments d'informations (si nécessaire)

Postes susceptibles de relever d'une surveillance médicale particulière du fait de l'EU et des EE (préciser et prévenir le médecin du travail du site) .....

Travaux isolés, travaux de nuit, organisation mise en place par EE

Interdit. Sauf dérogation.....

Autres mesures : .....

Equipements sociaux mis à disposition du personnel des EE :

- Sanitaires à disposition, nettoyage à la charge de l'EU sauf dégradations et/ou salissures inacceptables.

- Vestiaires et salles hors sacs : les EE mettront en place les moyens adaptés à la nature et à la durée du chantier.

Représentant(s) du(des) Délégué(s) du Personnel présent(s) au cours de la visite : .....





## Décharge de responsabilité pour coupure en lieu et place du client – p6

### Décharge de Responsabilité (si nécessaire)

M \_\_\_\_\_ chargé de travaux de l'EE \_\_\_\_\_ désignée en page de garde déclare n'être en aucun cas responsable des conséquences directes et indirectes sur la sécurité des personnes (Nota 1), des biens et d'éventuelles pertes d'exploitation qu'entraîneraient la manœuvre de l'appareillage qui lui est confié (se reporter au tableau « Manœuvre à effectuer » ci-après) par :

M \_\_\_\_\_ représentant l'EU désignée en page de garde.

Il accepte d'exécuter ces manœuvres à titre exceptionnel et dans le seul but d'accroître la sécurité lié à son intervention, sous le contrôle et la responsabilité du représentant de l'EU. Il informe n'avoir aucune connaissance spécifique sur la technologie des appareillages de coupure ou d'isolement, sur la conformité aux normes de l'installation ainsi que de l'exactitude du schéma électrique par rapport à l'appellation et à l'implantation physique du matériel représenté.

Dans le cas où cette manœuvre s'avère impossible avec les moyens prévus à cet effet, l'intervention sera interrompue et reprogrammée ultérieurement.

Date \_\_\_\_\_ Heure \_\_\_\_\_

Le représentant de l'EU (visa précédé de la mention « lu et approuvé)

Le chargé de travaux

Heure	Appellation Appareil	Manœuvre à effectuer						Visa
		Ouverture Appareil	Débrochage Appareil	Fermeture Sectionneur de terre	Ouverture Sectionneur de terre	Embroschage Appareil	Fermeture Appareil	
.....	BT	X						
		Autre Manœuvre :						
.....	Cellule client			X				
		Autre Manœuvre :						
.....	Cellule client				X			
		Autre Manœuvre :						
.....	BT						X	
		Autre Manœuvre :						
		Autre Manœuvre :						

**Nota 1** : Dans le cas d'une consignation totale pour travaux (étapes 1, 2, 3 et 4) effectuée par le chargé de travaux de l'EE (nommé pour l'occasion), la décharge de responsabilité ne concerne pas la sécurité des personnes qui reste toujours de la responsabilité du chargé de consignation.